

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 16 novembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an deux mille vingt-trois, le **jeudi 16 novembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 13 novembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

M Furnion Pascal donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Laurence Martini

D2023_049 – Fond FAIRE – Demande d'attribution d'un fonds de concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V.,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-079, en date du 4 juillet 2023, portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais et d'une commission d'instruction spéciale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-080, en date du 4 juillet 2023, portant création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-115, en date du 17 octobre 2023, portant attribution des fonds de concours 2023 dans le cadre du fonds FAIRE, aux communes de Chaussan, Orliénas, Saint-André-la-Côte et Saint-Laurent-d'Agny,

Afin de permettre aux communes d'investir et de renforcer la solidarité entre la COPAMO et les 11 communes du territoire, le Conseil Communautaire a créé un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes sous la forme d'un fonds de concours.

Ce fonds d'aide est doté d'un montant de 1 million d'euros répartis pour les années 2023 (300 000 €), 2024 (350 000 €) et 2025 (350 000 €), dans le cadre d'une AP/CP.

Pour l'année 2023, quatre projets communaux ont été retenus dans le cadre de ce fonds de concours, dont celui de notre commune :

FONDS FAIRE 2023 300 000 € Plafond : 100 000 €	Dénomination du projet	Notification des marchés	Coût HT	Subventions demandées (hors fonds FAIRE)	Proposition Commission Fonds FAIRE
CHAUSSAN	Rénovation énergétique de l'école	fin octobre 2023	1 038 807,83 €	664 549,00 €	90 000,00 €
ORLIÉNAS	Création terrains de boule lyonnaise	mai 2023 septembre 2023	63 440,86 €	0,00 €	30 000,00 €
SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE	Installation d'ombrières photovoltaïques	printemps 2024	440 000,00 €	179 000,00 €	90 000,00 €
SAINT-LAURENT D'AGNY	Construction d'un nouveau bâtiment accueillant un espace de coworking, un restaurant et des bureaux	juillet 2022	2 600 000,00 €	256 050,00 €	90 000,00 €
TOTAL			4 142 248,69 €	1 099 599,00 €	300 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Demande l'attribution d'un fonds de concours à la COPAMO, au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais, en vue de participer au financement de la Rénovation Energétique du groupe Scolaire à hauteur de 90 000€.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

